



**Mairie de Ludon-Médoc**  
Département de la Gironde  
République Française

**Compte Rendu séance du Conseil Municipal**  
**du Lundi 25 Mai 2020, 19 heures.**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 19/05/2020.

**Présents** : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. DE ZEN Michel, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. MARES Alban, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme LORA RUNCO Delphine, M. HÉBRARD Roland, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme COSTES Christelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme DESNOUE Marie-Josèphe, M. DUMONTIER Nicolas, Mme PARMENON Mélanie, M. VONTHON Thibaut, Mme CARNICELLI DIEZ Isabelle, M. DELAPORTE Luc.

Madame Béatrice VERT a été désignée comme secrétaire de séance.

**2020-2505-01 : Installation du Conseil Municipal - Election du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Philippe DUCAMP est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : **27**

Suffrages exprimés : **27**

Majorité absolue : **14**

Ont obtenu :

- M. Philippe DUCAMP, **27 - vingt-sept** voix.
- M. Philippe DUCAMP, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

**LE CONSEIL**

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 27 suffrages exprimés pour Philippe DUCAMP.

**PROCLAME** Monsieur Philippe DUCAMP, Maire de la commune de Ludon-Médoc et le déclare installé.

**AUTORISE** Monsieur Philippe DUCAMP le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de président du conseil municipal. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre d'adjoints et leur élection.

## **2020-2505-02 : Détermination du nombre d'Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à **l'unanimité des présents**, décide la création de **6 postes d'adjoints**.

## **2020-2505-03 : Election des d'Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste VALLIER Martine,
- Liste VONTHRON Thibaut

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **27**

Nombre de suffrages exprimés : **27**

Majorité absolue : **14**

Ont obtenu :

- Liste **VALLIER Martine**, **24 – vingt-quatre** voix
- Liste **VONTHRON Thibaut**, **3 - trois** voix

La liste **VALLIER Martine** ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Madame VALLIER Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Monsieur DE ZEN Michel 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

Madame GARNET Laetitia 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

Monsieur GARCIA Didier, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

Madame SOLTANI Arlette, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

Monsieur MONTFORT Anthony, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

*A la fin de la séance Monsieur VONTHONON demande la parole à Monsieur le Maire, il le félicite pour son élection et l'informe qu'il ne souhaite pas représenter une liste d'opposition mais parcticiper de manière constructive tout au long du mandat.*

*Monsieur le Maire le remercie ainsi que toute l'équipe municipale pour le soutien et la confiance qui lui sont accordés. Il informe l'assemblée qu'il souhaite travailler dans un esprit collectif et de sérennité.*

*Il clôture la réunion en rendant hommage à Monsieur Roland HÉBRARD qui quitte ses fonctions d'adjoint.*

*Il dresse un bilan de la crise et évoque les perspectives et enjeux tant au niveau local que national.*

*Il conclut son propos en appelant de ses vœux une société où l'homme retrouve toute sa place.*

**La séance est levée à 20h10.**